



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 16 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni à dix-huit heures trente, en Mairie, salle du Conseil, 3^{ème} étage, sur convocation adressée à tous ses membres le mardi 8 septembre précédent, par Monsieur Benoît CHAMBOURDON, Maire en exercice.

Numéro d'ordre	DÉLIBÉRATIONS
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2026	
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	
01	Convention de partenariat avec l'entreprise CASSE-TETE AGENCY dans le cadre du Mondial Secours et Protection 2026
FINANCES PUBLIQUES - BUDGET	
02	Attribution d'une subvention à La Protection Civile pour soutenir les communes sinistrées par les incendies estivaux
URBANISME-FONCIER-TRAVAUX	
03	Avis sur le projet de sécurisation du passage à niveau au regard des incidences environnementales notables dudit projet sur le territoire
POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS	
04	Informations sur les décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Claire-Zoé BALAS, Théo LOMBARD, Marie GIACHERIO, Marc PATUREL, Valérie PASCOLI, Jérémie TEYSSIER, Laura GIACHERIO, Annie FELLER, Yves GIRAudeau, Christine DEMAY RIOU, Laurent TUDES, René NENNA, Aurélie RENOU, Gwendal ROUSIC, Isaac VALLEJO, Quentin MORVAN, Charlène GRILLET, Clémence NICOLAUD, Pauline GUILLEMAILLE, Virginie DANG VAN SUNG, Elodie BRONDEX, Emilie BROTONS, Valentin CARRY, Youri DERVIN, Suzy FAVRE ROCHEX, Nadège CHATEL, Virginie VAILLIER, Laurence POTIER GABRION

Absents avec pouvoir : Romain BERTHOUBE (pouvoir à René NENNA), Claudia MC KENNY-ENGSTROEM (pouvoir à Gwendal ROUSIC)

Absente sans pouvoir : Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

o0o—o0o

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel et vérifie que le quorum est atteint.



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

Sont absents et donnent pouvoir pour les représenter à la présente séance : Romain BERTHOUE (pouvoir à René NENNA), Claudia MC KENNY-ENGSTROEM (pouvoir à Gwendal ROUSIC)

Absente sans pouvoir : Saïda HADDOUR

Marie GIACHERIO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Une petite pensée pour notre première adjointe Saïda HADDOUR qui a perdu sa maman et qui est donc absente ce soir.

Sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2026 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01. Convention de partenariat avec l'entreprise CASSE-TETE AGENCY dans le cadre du Mondial Secours et Protection 2026

Rapporteur : M. Jérémie TEYSSIER

Annexe 2

Les premiers Mondiaux de Secours et de Protection se dérouleront cette année du 30 septembre au 3 octobre, notamment au sein du Parc des expositions à La Roche-Sur-Foron où sera organisé le salon professionnel consacré aux acteurs du secours et de la protection.

La Commune souhaite s'associer à cet évènement d'envergure pour proposer en parallèle du salon professionnel, des animations accessibles aux habitants et contribuer ainsi à la sensibilisation du grand public aux métiers du secours et de la protection.

Il est ainsi proposé de s'associer à l'entreprise « Casse-Tête Agency », spécialisée notamment dans la réalisation de courts métrages et de web série consacrés au quotidien des sapeurs-pompiers. Les productions réalisées par « Casse-Tête Agency » ont notamment été tournées dans le Pays Rochois ou dans le département de la Haute-Savoie et contribuent à valoriser le quotidien, les missions et l'engagement des femmes et des hommes exerçant ces métiers au service de la population.

L'entreprise proposera, dans le cadre de ce partenariat, plusieurs séances de projection suivies d'échanges avec le public, organisées dans la salle Le Parc. Une séance sera à destination du grand public et une autre à destination des scolaires (collégiens). Ces séances permettront au public de découvrir les réalités du métier de sapeur-pompier et d'échanger directement avec des professionnels présents à cette occasion. Une séance spécifique sera également proposée aux professionnels participant aux Mondiaux de Secours et de Protection, afin de leur permettre



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

de visionner un court métrage et d'échanger autour du métier et des enjeux liés au secours et à la protection.

La mise en place de ces actions nécessite de définir les modalités d'intervention et d'engagements respectifs de la Commune et de l'entreprise « Casse-Tête Agency ». La convention annexée à la présente délibération précise notamment les rôles et obligations de chacune des parties dans le cadre de l'organisation des différentes manifestations prévues à la salle Le Parc et au Château de l'Echelle.

Ce point ne fait pas l'objet de débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.2121-29,

Vu le projet de convention tel que joint en annexe,

Considérant l'intérêt pour la Commune de proposer des événements annexes au Mondial de Secours et de Protection afin d'associer la population à cet événement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'entreprise « Casse-Tête Agency » afin de faire la promotion des métiers du secourisme et de protection ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

FINANCES PUBLIQUES – BUDGET

02. Attribution d'une subvention à la Protection Civile pour soutenir les communes sinistrées par les incendies estivaux

Rapporteur : Mme Marie GIACHERIO

Face aux incendies de cet été qui ont dévasté de nombreux territoires, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection Civile, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir ces communes sinistrées.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de la Roche sur Foron tient à apporter son soutien et sa solidarité à travers une aide financière à La Protection Civile.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir dans la mesure des capacités communales, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 500€
- à la Protection Civile



**LA ROCHE
SUR FORON**

Folio n°

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

FNPC 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Références bancaires : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684

Ce point ne fait pas l'objet de débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Considérant l'urgence de la situation et la nécessité de faire preuve de solidarité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1500€ à La Protection Civile (FNPC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser cette subvention.

URBANISME-FONCIER-TRAVAUX

03. Avis sur le projet de sécurisation du passage à niveau au regard des incidences environnementales notables dudit projet sur le territoire

Rapporteur : M. Nicolas ORISER

Dans le cadre du projet de modernisation de la ligne ferroviaire entre La Roche-sur-Foron et Saint-Gervais-les-Bains, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, et la sécurisation de passages à niveau (PN) sur les Communes de La Roche-sur-Foron, Saint-Pierre-en-Faucigny, Ayze et Cluses, sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Haute Savoie (ci-après CD 74), une enquête publique est organisée portant sur:

- La déclaration d'utilité publique des travaux de sécurisation des passages à niveau n°6, 7, 12, 26 et 77 ;
- La suppression des passages à niveau n°6, 7, 12, 26 et 77 ;
- La présentation de l'évaluation environnementale du projet ;
- La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny ;
- La déclaration d'intérêt général des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire entre La Roche-sur-Foron et Saint-Gervais-les-Bains.

La procédure de déclaration d'utilité publique est requise pour le volet « sécurisation des passages à niveau » du projet, car le maître d'ouvrage de cette opération (CD74) n'est pas assuré de la maîtrise foncière et, de ce fait, le recours à l'expropriation pourra être nécessaire si les acquisitions à l'amiable n'aboutissent pas.

La Commune est concernée s'agissant de la fermeture du PN 77.

Dans cette enquête publique, est également présentée l'évaluation environnementale requise pour le projet global au titre de l'article L122-1 du code de l'environnement. Elle porte sur le projet global avec ses deux opérations Modernisation de la ligne ferroviaire et Sécurisation des passages à niveau.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

Au terme du recueil des avis et de l'enquête publique, différentes décisions pourront être adoptées par le Préfet du département de la Haute-Savoie, à savoir :

- L'arrêté de déclaration d'utilité publique des travaux de sécurisation de passages à niveau qui emportera mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny ;
- L'arrêté de modification du classement des passages à niveau n° 6, 7, 12, 26 et 77 valant autorisation de suppression des PN n° 6, 7, 12, 26 et 77.
- L'arrêté de déclaration d'intérêt général des travaux de modernisation de la ligne ferroviaire entre La Roche-sur-Foron et Saint-Gervais-les-Bains conformément à l'article L.126-1 du code de l'environnement et de l'article L.2111-27 du code des transports ;

En outre, dans un délai n'excédant pas 6 mois à compter de l'issue de l'enquête publique, le Département devra se prononcer sur l'intérêt général du projet dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'environnement.

Le but de l'enquête publique est d'informer le public de la nature du projet, de ses effets bénéfiques attendus, de ses impacts potentiels et de permettre au plus grand nombre de personnes de faire connaître leurs avis et observations.

Préalablement à cette enquête publique, la réalisation d'un projet d'infrastructure implique la mise en œuvre d'un processus de participation du public mais aussi des personnes publiques associées.

Dans le cadre du projet de modernisation de la ligne ferroviaire entre La Roche-Sur-Foron et Saint-Gervais-les-Bains et de sécurisation de passages à niveau, deux concertations publiques au titre du code de l'urbanisme et du code de l'environnement ont été menées entre 2021 et 2025

Le projet a par ailleurs été soumis à évaluation environnementale et doit faire l'objet d'un avis de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) l'Autorité environnementale compétente pour émettre cet avis, conformément à l'article R.122-6 du Code de l'environnement.

L'avis émis par l'Autorité environnementale porte à la fois sur la qualité de l'étude d'impact et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet.

Enfin conformément à l'article R 122-7 du Code de l'Environnement, le projet étant soumis à évaluation environnementale, la Commune est appelée à émettre un avis au regard des incidences environnementales notables du projet sur son territoire. Elle a ainsi été saisie par un courrier en date du 10 juillet 2026, réceptionné le 22 juillet, de Madame la Préfète en ce sens et dispose d'un délai de deux mois pour émettre ledit avis. A défaut la Commune sera réputée comme n'ayant pas d'avis à émettre.

Les aménagements prévus dans le cadre de la sécurisation du passage à niveau n° 77 sont les suivants :



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

- La construction d'un pont-route permettant la dénivellation du trafic sur la voie ferrée. L'ouvrage neuf est prévu d'être réalisé à proximité du pont-route existant, à démolir, sur l'avenue de la Libération,
- La reprise du giratoire à l'ouest permettant la connexion des routes départementales D2 et D2A et de l'avenue Gambetta,
- Le remplacement du giratoire à l'est de la voie ferrée par un carrefour à feux,
- La création de voies vertes de part et d'autre de la voie ferrée et sur l'ouvrage neuf.

Préalablement, la Commune tient à saluer l'engagement du Département pour la sécurisation des passages à niveau.

Concernant les impacts environnementaux sur l'ensemble du projet, la Commune attend le rapport de l'Autorité Environnementale compétente en la matière.

Concernant la suppression du PN77, pour laquelle la Commune est directement concernée, elle souhaite émettre plusieurs points de vigilance dans la lignée des nombreuses contributions rochoises émises lors de la concertation de 2025.

Plusieurs éléments techniques, tels que la présence de feux tricolores ou encore le positionnement des aménagements cyclables seront à affiner en collaboration entre la Commune et le Département afin de réguler et sécuriser au mieux les déplacements sur ce secteur.

Au-delà de ces éléments techniques, si la suppression du passage à niveau n°77 s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la sécurité des usagers et des circulations ferroviaires, le projet de substitution proposé éloigne l'usager du pôle gare. Ainsi, la commune affirme sa position sur le fait que la suppression du passage à niveau doit impérativement être précédée de la construction d'une passerelle « bi-face » au niveau de la gare qui soit accessible aux personnes à mobilité réduite et aux mobilités actives. Sans cette dernière, la suppression du passage à niveau engendre un trajet rallongé de plusieurs centaines de mètres avec un dénivelé fort contraignant pour les personnes à mobilité réduite. La passerelle « bi-face » doit permettre à la fois un accès simplifié et inclusif aux quais tout en permettant de relier directement le côté rochois du quartier de la gare avec celui d'Eteaux.

L'entrave aux déplacements des personnes à mobilité réduite serait un contresens à la politique du handicap que le Département souhaite développer. Ce projet de suppression, s'il n'est pas précédé de cette passerelle « bi-face » va inciter les usagers à utiliser davantage leurs voitures, amplifiant le trafic routier et les impacts environnementaux néfastes qu'il produit (bruit, pollution, émissions de gaz à effet de serre...).

Enfin, maintenant que l'emprise du projet semble finalisé, la Commune souhaite que le Département se rapproche des administrés dont le foncier est concerné afin de les tenir informés et de mettre en place les procédures de rachat qui s'impose dans les meilleurs délais.

La Commune reste mobilisée pour finaliser ce projet avec les services de l'Etat et le Département pour le faire aboutir dans les meilleures conditions.



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

Monsieur Youri DERVIN : Monsieur le Maire, chers collègues, sur cette délibération, je souhaite avant tout rappeler que nous partageons l'objectif de sécurisation du passage à niveau 77. C'est un sujet important pour la Commune de La Roche, mais justement parce qu'il va modifier durablement les déplacements autour de notre gare. Nous devons aujourd'hui nous poser les bonnes questions. Sécuriser un passage à niveau ne doit pas conduire à déplacer le risque 650 mètres plus loin.

Concernant tout d'abord le nouvel ouvrage pont route du passage à niveau 77, nous nous interrogeons sur l'organisation prévue pour les piétons et pour les cyclistes. Ne serait-il pas plus sécurisant et plus logique d'avoir des cheminements piétons et cyclables clairement identifiés de chaque côté du pont afin de mieux séparer les différents usages ? La note précise par ailleurs que le positionnement et les aménagements cyclables restent à affiner avec le Département.

Nous souhaitons également revenir sur le carrefour à feux prévus à l'est en remplacement du giratoire. Comme vous le savez, les participants à la concertation ont été unanimes concernant le feu. Les Rochois n'en veulent pas. Ce type d'équipement augmentera les bouchons, comme l'étude du Département le souligne elle-même. Ainsi, une solution avec un giratoire a-t-elle été comparée aux carrefours à feux, aussi bien en matière de fluidité que de sécurité pour les piétons et les cyclistes ? Notre point principal, enfin, concerne la passerelle « bi-face » de la gare. Nous sommes très satisfaits de voir que la Commune affirme clairement dans cette délibération que cette passerelle doit être réalisée avant la suppression du PN 77. Maintenant, il faut aller au bout de cette logique.

Est-il bien prévu que la passerelle de la gare permette un accès direct et libre côté rue Pierre Curie ? Cette question est essentielle pour les habitants, mais aussi pour de nombreux jeunes qui arrivent quotidiennement en train à La Roche pour rejoindre les établissements scolaires du secteur avec une sortie rue Pierre Curie. Nous pouvons leur offrir un cheminement direct, logique et surtout sécurisé.

Dans le cas contraire, nous risquons d'envoyer une partie de ces jeunes et des autres piétons vers le nouveau pont du PN 77 où ils devront cohabiter avec les voitures et les cyclistes. En outre, le nouvel ouvrage routier rajouterait aussi un supplément de trajet de plus de 600 mètres. Environ 325 mètres de chaque côté de la voie ferrée pour les piétons et les PMR.

La côte pour monter l'ouvrage, si elle se veut dans les normes d'accessibilité, rajoutera indéniablement une contrainte rédhibitoire pour les PMR, mais aussi pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Cela pousserait alors la plupart des usagers effectivement à reprendre leur voiture, comme vous l'avez souligné, ce qui générerait une saturation de l'ouvrage en complément de celle du feu tricolore complexifiant largement la gestion des flux.

Quel serait alors le véritable gain en matière de sécurité ? Cette passerelle ne doit donc pas être pensée uniquement comme un moyen d'accéder aux quais. Elle doit devenir un véritable trait d'union entre les deux côtés de notre ville. D'ailleurs, la note elle-même indique qu'elle doit permettre de relier directement le quartier de la gare au côté d'Eteaux et être accessible aux personnes à mobilité réduite et aux mobilités actives.

Nous soulignons également le besoin de cette passerelle pour les habitants de Lavillat, des Soldanelles, de la future zone Tex, mais aussi d'Eteaux et de la Chapelle-Rambaud. On pourrait également considérer les habitants de Saint-Pierre qui viennent prendre le train à La Roche car l'offre y est plus importante. Il y aurait tout intérêt à la passerelle puisqu'elle libère mécaniquement des places de stationnement en gare.

En complément, nous considérons également que la voie verte en direction de Rochexpo est une bonne chose. Profitons-en pour réfléchir à la continuité Rochexpo, pôle d'échange multimodal, gare, passerelle « bi-face », rue Pierre Curie, centre-ville. Cette passerelle est une maîtrise d'ouvrage CCPR car elle concerne largement plus que les seuls Rochois. Des financements manquaient justement de la collectivité pour boucler ce projet en 2019.

Nous nous interrogeons donc aujourd'hui sur son financement. Avons-nous un plan de financement prévisionnel ? Quels partenaires ont-ils déjà été officiellement sollicités ? La CCPR, le Département, la Région, l'État, SNCF réseau ou SNCF gares et connexions ? Compte tenu de notre situation transfrontalière et de



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

l'importance de la gare dans nos déplacements du bassin franco genevois, avons-nous également étudié les possibilités de financement dans le cadre du Grand Genève et des coopérations transfrontalières ?

Enfin, avec l'échéance des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 et les investissements annoncés pour notre gare, avons-nous recherché toutes les possibilités de financement permettant de réaliser directement une passerelle « bi-face » complète plutôt qu'un ouvrage qu'il faudrait modifier quelques années plus tard ? Investir une seule fois, c'est investir correctement et nous paraît être le bon sens en matière de gestion d'argent public.

J'aimerais enfin, Monsieur le Maire, que vous puissiez préciser le calendrier, le coût estimatif, le plan de financement et les partenaires envisagés pour cette passerelle. Je terminerai cette intervention par une demande personnelle. Ce dossier nous intéresse particulièrement parce qu'il concerne la sécurité, la mobilité et l'avenir de notre gare. Je souhaiterais donc être associé, en tant que conseiller municipal, aux côtés de mes collègues de La Roche ensemble aux prochaines réunions de travail concernant le passage à niveau 77, la passerelle « bi-face » et plus largement les aménagements du pôle gare avec le Département, SNCF réseau, SNCF connexion et les différents partenaires.

C'est un projet aussi structurant pour notre Commune. Nous pensons donc que nous devons dépasser les appartenances à la majorité et à la minorité sur ce sujet. Nous avons tous un seul et même objectif, réaliser le meilleur projet possible pour les Rochois et les Rochoises, un projet sécurisé, cohérent et accessible. Un projet en particulier pensé pour aujourd'hui, mais pour les 30 prochaines années. C'est dans cet esprit que nous souhaitons pouvoir travailler avec vous sur ce projet.

Monsieur Nicolas ORSIER : *Sur une première partie, effectivement, sur les éléments techniques au niveau du pont, comme je l'ai évoqué, j'ai partagé par mail, il me semble qu'il y a une dizaine de jours. Je le répète encore une fois, le délai de deux mois, ne nous a clairement pas permis d'étudier, au niveau des questionnements, de savoir si c'était mieux 2 pistes cyclables de chaque côté ou d'un autre côté. Et effectivement, là-dessus, ça a été notifié que ces éléments techniques, bien sûr, il fallait qu'on les prennent en compte, c'est juste que là, le délai de 2 mois ne nous permet pas d'étudier tout ça. Sur l'action au niveau PMR que vous soulevez, effectivement ça rallonge le trajet, c'est ce qui est dans la note.*

Ce qui est intéressant, c'est que, moi, j'ai l'impression qu'il y a pas mal de points où on se rejoint. C'était un des questionnements et le délai ne nous a pas permis, en tout cas pour l'écriture de cette note, de vous inclure dans les réflexions. Mais bien sûr qu'à l'avenir ce sera fait. Là, ce n'était juste pas possible parce qu'on a reçu le 22 juillet la note de la préfecture ; entre les vacances des agents, les vacances des élus, ce n'était pas possible de l'inclure dans cette note.

Et au vu des éléments qu'il y avait, comme tu l'as cité, beaucoup de choses techniques qui se ressemblaient entre les différents avis des groupes et des citoyens, l'écriture de cette note en tout cas, d'avis à émettre en amont de l'enquête publique, nous paraissait rejoindre beaucoup d'éléments et surtout la précision des éléments techniques, on pourra en discuter après. Sur la passerelle, je laisserai Benoît répondre.

Monsieur le Maire : *Effectivement, un des pré-requis qui est mentionné dans l'avis, c'est de pouvoir travailler avec la Commune. Il y a un projet qui est sorti par le Département que vous avez pu voir avec ces feux tricolores, avec un certain nombre d'aménagements. Rien n'est arrêté aujourd'hui et les discussions avec le Président SADDIER ont amené à conclure qu'effectivement nous devons travailler ensemble et que, bien entendu, les groupes minoritaires seront intégrés, soit via l'atterrissage de la passerelle des deux côtés de la Commune, notamment du côté de la rue Pierre Curie, ou alors via la commission à la Communauté de Communes pour tout ce qui est qui a trait au pôle d'échange multimodal en tant que tel, puisque c'est la Communauté de Communes qui a la compétence à ce niveau-là. Je rappelle que cette compétence était une de nos volontés de la conserver au niveau de la Commune de La Roche. Je suis le vice-président de cette commission et je serai bien entendu très vigilant à tout ce qui va se passer autour du pôle d'échange multimodal et donc autour de la gare.*



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

Sachez que nous avons aussi le soutien de la présidente de la Communauté de Communes – Valérie BOUVIER, et du Conseiller départemental – David RATSIMBA et de notre Conseillère régionale – Sylviane NOËL, qui travaillent de façon intense sur le financement de cette passerelle dont le coût est estimé autour de 4,4 millions d'euros, juste pour le rallongement uniquement, pas l'armature principale, uniquement le rallongement. Donc ce sont des montants conséquents et le montage financier dont vous parliez est en cours de travail. Nous n'avons pas encore d'éléments tangibles et d'engagements officiels de la part des acteurs, mais des premiers engagements en tout cas qui arrivent au compte-gouttes et sachez qu'on y travaille dur, en tout cas.

L'autre point que je voulais aborder, au-delà du financement, c'est qu'effectivement il est primordial que la passerelle soit engagée, construite et financée avant qu'on démarre la fermeture du passage à niveau.

De la même manière, nous avons discuté de ça avec le Président Martial SADDIER, et c'est un pré-requis, avant de pouvoir fermer le passage à niveau. Nous avons son engagement par rapport à tout cela. Ensuite, il faut aussi qu'on réfléchisse au niveau de la Commune par rapport au début de la rue Pierre Curie, avec la possibilité d'accéder à l'école Mallinoud / Décarroux via ce passage souterrain qui pourrait être aménagé et faciliter potentiellement l'accès, à moindre frais entre guillemets, puisque cette passerelle qui coûte déjà 4,4 millions d'euros, n'est pas l'équivalent de la passerelle de Cluses sur laquelle les vélos peuvent circuler librement et accéder d'un côté et de l'autre du quai. On est sur une passerelle qui est très similaire à celle de Saint-Pierre-en-Faucigny, avec un ascenseur et la desserte sur les quais. C'est le modèle tel qu'il a été présenté. C'est un vrai succès qui, pour être tout à fait transparent, n'est pas directement lié à notre action, c'est quelque chose qui a avancé très fortement au mois de janvier 2026, quand la SNCF a commencé à imaginer l'idée de pouvoir nous céder du foncier, ce qui était quelque chose de complètement bloqué depuis des années. Il semblerait que les Jeux Olympiques que tu as évoqués aient aidé d'une certaine manière à ce que la SNCF se presse sur le sujet et on a été aidé sans doute par les services de l'Etat bien au-dessus pour que ça puisse avancer, sinon on serait peut-être encore là. Donc l'idée c'est vraiment de saisir cette opportunité de se mettre dans le même wagon, si vous me permettez l'analogie, pour assurer que les travaux se fassent dans la même lignée que ce que sera fait par la SNCF pour la première partie. Parce qu'il y a quand même une première partie qui est censée rendre la gare accessible. Je rappelle qu'aujourd'hui la gare de La Roche-sur-Foron n'est quand même pas accessible aux personnes à mobilité réduite, ce qui est une hérésie. Donc là, sur cette première partie, l'idée c'est d'avoir le même fonctionnement pour les travaux, que ce soit en termes d'entreprise ou en termes de marché, et de se greffer à tous ces travaux-là pour faciliter la tâche aussi à la SNCF et espérer pouvoir faire baisser les coûts qui ne sont quand même pas négligeables. Voilà quelques éléments et je donne la parole à Nadège pour ses questions.

Madame Nadège CHATEL : Ce n'est pas une question sur ce point, c'était simplement se réjouir de voir apparaître très clairement dans cette délibération technique qui est pour avis, pour la préfecture, la nécessité de réaliser une passerelle « bi-face » avant toute suppression du passage à niveau. C'est un sujet, vous l'avez rappelé, sur lequel nous étions tous d'accord autour de la table. La passerelle est indispensable non seulement pour désenclaver une partie de La Roche et pour garantir un accès simple et inclusif au pôle gare ; vous avez souligné les personnes à mobilité réduite, mais également les mobilités actives et vous l'avez également rappelé, ce travail avait été engagé avant les élections avec les services de l'Etat et la SNCF afin de faire avancer cette solution. Donc c'est une très bonne chose et une très bonne nouvelle qui arrive. On ne doute pas que les discussions se poursuivent et on souhaite bien évidemment qu'elles puissent aboutir positivement. L'essentiel étant très clair, la passerelle « bi-face » est une condition sine qua non, mais doit être validée et réalisée avant la fermeture. On souhaitait simplement le souligner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article R. 122-7 ;



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

Considérant que la suppression de ce passage à niveau s'inscrit dans une démarche de prévention des risques et d'amélioration de la sécurité, conformément aux objectifs fixés par les autorités compétentes en matière de gestion des infrastructures ferroviaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DECIDE** de s'en remettre à l'avis de l'autorité environnementale compétente en la matière s'agissant des incidences environnementales notables du projet sur le territoire ;
- **PRECISE** que la suppression de ce passage à niveau doit impérativement être précédée de la mise en place d'une passerelle « bi-face » au pôle gare, afin de faciliter le trajet des usagers et de limiter l'impact sur l'environnement desdits déplacements ;
- **PRECISE** que les aménagements techniques accessoires et déterminants dans la gestion des flux de circulation puissent être étudiés d'un commun accord entre la Commune et le Département ;
- **DEMANDE** que le Département puisse tenir informés les administrés dont le foncier est impacté par le projet et procéder au rachat des emprises concernées dans les meilleurs délais.

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS
--

Informations sur les décisions prises au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT :

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **Décision n°D2026-067** en date du 30 juin 2026 relative à l'attribution de la concession n°86 au cimetière d'Oliot ;
- **Décision n°D2026-068** en date du 1^{er} juillet 2026 relative au dépôt d'une déclaration préalable par Enedis sur la parcelle cadastrée section AE-0340 (Place de l'Egalité) appartenant à la Commune de La Roche-sur-Foron, pour la construction d'un poste de distribution publique électrique ;
- **Décision n°D2026-069** en date du 2 juillet 2026 relative au tarif des services culturels ;
- **Décision n°D2026-070** en date du 2 juillet 2026 relative à l'attribution d'une concession n°20 au columbarium du cimetière d'Oliot ;
- **Décision n°D2026-071** en date du 3 juillet 2026 relative à l'occupation du domaine public, droit de place, poids publics et autres ;
- **Décision n°D2026-072** en date du 6 juillet 2026 relative à la cession du véhicule Ford Focus immatriculé DF-559-PG ;
- **Décision n°D2026-073** en date du 20 juillet 2026 relative aux reprises administratives de concessions au cimetière des Afforêts ;
- **Décision n°D2026-077** en date du 27 juillet 2026 relative au renouvellement de la concession n°959 au cimetière des Afforêts ;
- **Décision n°D2026-078** en date du 27 juillet 2026 relative au renouvellement de la concession n°967 au cimetière des Afforêts ;



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

- **Décision n°D2026-079** en date du 5 août 2026 relative à un don d'archives privées relatives au comité de jumelage La Roche/ Saint-Renan
- **Décision n°D2026-080** en date du 6 août 2026 relative à l'attribution de la concession n°658 au cimetière des Afforêts ;
- **Décision n°D2026-081** en date du 6 août 2026 relative au renouvellement de la concession n°619 au cimetière des Afforêts ;
- **Décision n°D2026-085** en date du 25 août 2026 relative à la modification de la régie de recette du centre de santé du Foron ;
- **Décision n°D2026-086** en date du 25 août 2026 relative à la cession du véhicule FENWICK FHG30T3 ;
- **Décision n°D2026-087** en date du 31 août 2026 relative à la signature d'un bail commercial précaire pour l'exploitation de la boutique éphémère du 78 rue de Silence.

Il n'y a pas de questions sur les décisions.

Monsieur le Maire : Sur la décision n° 087 – Par rapport à la mise à disposition du bail rue de Silence, bail éphémère, on en avait parlé en début de mandat ; le bail a été signé ; une boutique éphémère va s'y installer tout bientôt. Son nom, c'est « La Licorne à Paillettes ». C'est un atelier de loisirs créatifs en famille. Et donc l'idée, c'est de commencer au plus tôt et on se réjouit de l'arrivée de cette commerçante. Et merci à Clémence pour avoir travaillé sur le dossier.

Madame Clémence NICOLAUD : Merci aussi aux élus des minorités qui nous ont soutenus dans ce processus aussi pour désigner la personne candidate et lauréate de l'appel à candidature.

Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)

**Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) et
Déclaration de Cession de Commerce (D.C.C.)**

**pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption
du 30/06/2026 au 13/08/2026**

D.I.A.							
DOSSIER N°	DATE DEPOT	ADRESSE	PARCELLE(S)	NATURE DU BIEN	TYPE DE BIEN	DATE DECISION	N° DECISION
DIA07422426A0083	15/06/2026	30 avenue Charles de Gaulle	AE 351	Bâti sur Terrain Propre	Appartement + cave + stationnement	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0084	18/06/2026	1180 route d'Orange	D 1475 1472	Bâti sur Terrain Propre	Maison d'habitation + garage	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0085	19/06/2026	11 avenue Charles de Gaulle	AE 186	Bâti sur Terrain Propre	Appartement + cave + garage	27/07/2026	D2026-076



**LA ROCHE
SUR FORON**

Folio n°

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

DIA07422426A0086	23/06/2026	15 rue Perrine	AE 239	Bâti sur Terrain Propre	Appartement	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0087	23/06/2026	1897 rue de la Pierre d'Angeroux	AE 21 482 483 484 485 486	Bâti sur Terrain Propre	Appartement + cave + garage	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0088	25/06/2026	36 rue des Chavannes	AO 101	Bâti sur Terrain Propre	Maison	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0089	26/06/2026	155 Faubourg Saint Martin	AE 102 383 384	Bâti sur Terrain Propre	2 appartements avec caves, entrepôts et greniers	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0090	26/06/2026	22 rue des Abeilles	AO 361	Bâti sur Terrain Propre	Maison	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0091	30/06/2026	545 avenue Jean Jaurès	AL 380	Bâti sur Terrain Propre	Appartement et cave	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0092	30/06/2026	167 chemin du Chesnet	D 843	Bâti sur Terrain Propre	Maison	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0093	01/07/2026	354 avenue Charles de Gaulle	AE 31	Bâti sur Terrain Propre	Appartement cave et garage	ANNULE	
DIA07422426A0094	02/07/2026	58 rue Perrine	AB 722 724	Bâti sur Terrain Propre	Appartement	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0095	01/07/2026	3104 route d'Orange	D 1360	Non Bâti	Echange terrain	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0096	01/07/2026	3106 route d'Orange	D 1524	Non Bâti	Echange terrain	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0097	03/07/2026	170 Vi du Corbeau	AO 243 430	Bâti sur Terrain Propre	Maison	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0098	06/07/2026	379 rue des Vernes	AO 220 223	Bâti sur Terrain Propre	Maison	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0099	08/07/2026	354 avenue Charles de Gaulle	AE 31	Bâti sur Terrain Propre	Appartement + cave + garage	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0100	17/07/2026	60 chemin des Crys	AR 96	Bâti sur Terrain Propre	Maison à rénover, ancien poulailler, un mazot	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0101	17/07/2026	30 avenue Charles de Gaulle	AE 351	Bâti sur Terrain Propre	Parking	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0102	17/07/2026	30 avenue Charles de Gaulle	AE 351	Bâti sur Terrain Propre	5 parties de stationnement	27/07/2026	D2026-076



**LA ROCHE
SUR FORON**

Folio n°

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

DIA07422426A0103	17/07/2026	30 avenue Charles de Gaulle	AE 351	Bâti sur Terrain Propre	2 parking + 2 parties de stationnement	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0104	17/07/2026	30 avenue Charles de Gaulle	AE 351	Bâti sur Terrain Propre	1 parking + 2 parties de stationnement	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0105	17/07/2026	30 avenue Charles de Gaulle	AE 351	Bâti sur Terrain Propre	4 parties de stationnement	27/07/2026	D2026-076
DIA07422426A0107	20/07/2026	60 impasse du Clos Mino	AE 32	Bâti sur Terrain Propre	Appartement + cave	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0108	24/07/2026	390 rue de Profaty	AN 640 642	Bâti sur Terrain Propre	Maison	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0109	24/07/2026	60 chemin des Crys	AR 104 432	Bâti sur Terrain Propre	Ferme à rénover et terrain	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0110	24/07/2026	40 rue de la Pottaz	AB 592 593 657	Bâti sur Terrain Propre	Garage	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0111	27/07/2026	220 Vi du Corbeau	AO 591 595	Bâti sur Terrain Propre	Maison	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0112	27/07/2026	100 rue Perrine	AB 33 34 35	Bâti sur Terrain Propre	Local Commercial (Coup de cœur vente vêtements vers ptitboutdefil vente de cadeau)	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0113	28/07/2026	BROYS OUEST	AN 690 727	Non bâti	Terrain	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0114	29/07/2026	85 rue de la Concorde	AB 143	Bâti sur Terrain Propre	Appartement	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0115	29/07/2026	BROYS OUEST	AN 692	Non bâti	Terrain	ANNULE	
DIA07422426A0116	31/07/2026	BROYS OUEST	(AN 692) AN 776	Non bâti	Terrain	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0117	04/08/2026	55 rue Perrine	AE 234	Bâti sur Terrain Propre	Appartement + cave	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0118	04/08/2026	123 impasse du Muguet	BC 210 216 218	Bâti sur Terrain Propre	Bâtiment professionnel de 2 locaux (AD BOIS CONCEPT et DK AUTOMOBILES)	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0119	04/08/2026	621 rue de Broys	AO 642 644	Bâti sur Terrain Propre	Chalet + garage +cave	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0120	04/08/2026	62 impasse	AE 32	Bâti sur Terrain Propre	Appartement + cave + garage	13/08/2026	D2026-084



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

		du Clos Mino					
DIA07422426A0I21	06/08/2026	21 rue du Président Carnot	AE 194	Bâti sur Terrain Propre	Local commercial (LA ROCHE OPTIQUE) + cave	13/08/2026	D2026-084
DIA07422426A0I22	07/08/2026	140 avenue de la Gare	AL 355	Bâti sur Terrain Propre	Appartement + cave	13/08/2026	D2026-084
D.C.C.							
DCC07422426A0004	01/07/2026	32 rue Perrine	AB 608	Cession d'un bail commercial	<u>activité actuelle</u> : épicerie fine <u>activité pressentie</u> : salon de thé avec petite restauration, expositions artistiques, pop-up store, ateliers créatifs et/ou culturels	27/07/2026	D2026-074
DCC07422426A0005	07/07/2026	10 rue des Fours	AD 595	Cession d'un fonds de commerce	<u>Activité actuelle</u> : restauration <u>activité pressentie</u> : restauration	27/07/2026	D2026-075
DCC07422426A0006	12/08/2026	182 rue du Président Carnot	AE 407	Cession d'un fonds de commerce	<u>Activité actuelle</u> : coiffure <u>activité pressentie</u> : coiffure	13/08/2026	D2026-083

Il n'y a pas de question sur les DIA.

Sur les DCC – déclarations de cessions de commerces :

Madame Laurence POTIER GABRION : Je découvre qu'au 32 rue Perrine, il va y avoir aussi un atelier créatif, il est noté « activité actuelle épicerie fine, activité pressentie, salon, thé avec petite restauration, expositions artistiques, pop-up store, ateliers créatifs et/ou culturels ». Du coup, ça va faire un peu double emploi avec rue de Silence.

Monsieur le Maire : Alors là, c'est plutôt une activité annexe dans le contexte de cette DCC. L'activité principale est autour du salon de thé et on a quand même l'avantage d'avoir un territoire dynamique et je ne doute pas que les deux puissent cohabiter et développer leur activité. La « Licorne à paillette s » a déjà une activité présente sur le territoire, notamment à Amancy, donc on va se dire que les deux vont bien tourner et que les Rochois vont avoir le double de choix pour venir se divertir.



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions susvisées.

o0o—o0o

Informations diverses :

Questions diverses :

Madame Nadège CHATEL : On souhaiterait revenir sur la situation du terrain de foot du stade Jean Moëgne utilisé par le FC Foron. Début septembre, en commission, nous avons étudié et validé les travaux de mise aux normes nécessaires pour accompagner la montée de l'équipe première en Régionale 1. En revanche, nous n'avons pas évoqué l'état de la pelouse qu'on a pu découvrir ce week-end en match de coupe de France et dans les journaux dans la semaine, qui est aujourd'hui particulièrement préoccupant, il est vrai, alors même que la saison vient à peine de reprendre et que les premières pluies n'ont pas encore commencé. Au vu de la situation l'hiver dernier où les matchs avaient dû se jouer ailleurs avec des pertes financières, notamment parce qu'il y avait un coût de location du terrain utilisé et les pertes financières liées à la buvette, nous avons demandé aux services d'étudier des solutions permettant d'améliorer la situation à court terme, notamment en travaillant sur l'aménagement du terrain actuel, mais aussi sur le terrain attenant, avec le recul des cages du terrain synthétique, voire le remplacement de ce terrain par un plus grand terrain. Donc ma première question, c'est est-ce que des travaux ou interventions sont prévus rapidement pour remettre le terrain en état et éviter de revivre la situation de l'hiver dernier ? Et qu'est-ce qu'il est prévu concrètement pour le terrain actuel et dans quels délais ? Car si le club doit à nouveau délocaliser certains matchs, ça va représenter des coûts supplémentaires que peut-être la collectivité devra pallier. Et ma deuxième question, c'est, nous savons également, à plus long terme, qu'il faudra trouver une solution durable sur les infrastructures du FC Foron, notamment avec un deuxième terrain, c'est d'ailleurs un enjeu que nous avons identifié dans notre programme. Donc, est-ce que c'est une réflexion que vous avez engagée avec le FC Foron, bien sûr, mais aussi avec les autres partenaires institutionnels, je pense notamment à la CCPR ou au Conseil départemental, puisque le collège tout proche va avoir des travaux et que le FC Foron développe actuellement des classes de foot ?

Monsieur le Maire : Merci. Peut-être un petit récapitulatif quand même de l'état des infrastructures sportives au niveau de La Roche. On parle du foot, mais il faut penser aussi à tout le sport indoor avec un manquement en termes de créneaux qui est très conséquent et une emprise foncière de la mairie qui est quasi inexistante avec quasi aucune réserve foncière. J'écoutais encore il n'y a pas longtemps le discours de présentation de Guy FLAMMIER en 2014, qui se plaignait déjà de cette dilapidation du foncier rochois. Donc la situation ne va pas mieux en douze ans. Et aujourd'hui, effectivement, ce qu'on récupère, ce sont des clubs qui ne cessent de se développer et des besoins de créneaux, quel que soit le sport. On l'a bien vu à l'occasion de la fête des associations sportives et culturelles samedi dernier, on n'a pas passé un stand sans qu'on nous dise qu'il manquait des créneaux. Donc il n'y a pas de baguette magique. Et ça, vous vous en doutez. Les infrastructures ont des coûts conséquents. Et ce à quoi nous travaillons aujourd'hui, c'est à un schéma directeur des infrastructures sportives pour déjà bien comprendre quel est le besoin et dans quel sport est-ce qu'il y a le plus de besoin, pour savoir comment on va espérer pouvoir y pallier. Encore une fois, sans faire non plus de promesses miraculeuses.

Le Département investit 54 millions dans la rénovation du collège, 27 millions pour la rénovation de l'existant et 27 millions pour le développement et l'extension du collège qui intègre un gymnase, certes modeste, mais aux normes, qui va nous permettre de récupérer un certain nombre de créneaux pour le sport indoor. Pour le foot, la difficulté, c'est qu'à court terme, nous, on se retrouve avec ce dossier sur les bras, avec des



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

infrastructures où il y a un seul stade. Pas plus tard qu'il y a trois mois, nous étions à Saint- Renan et Saint- Renan qui évolue au même niveau a sept stades de foot pour ses équipes. Et nous, on en a qu'un. Donc effectivement, le foot n'évolue pas dans les meilleures conditions, c'est une certitude. Et du coup, la réflexion qu'on est en train de mener - on était encore en réunion en début de semaine en intégrant effectivement le Conseil départemental dans la discussion pour voir comment est-ce qu'on arrivait à supporter le club en fonction aussi de toutes les autres priorités. Parce que la culture a aussi besoin d'une MJC. L'École de musique est à l'étroit dans les murs, donc la problématique va être un moment de faire des choix et de définir quelles sont nos priorités de mandat. Donc ces discussions ont eu lieu. Et maintenant l'idée c'est aussi de voir au niveau de la Communauté de communes, comment est-ce que le sport doit être abordé de façon différente. Rares sont les sports qui sont joués dans plus d'une Commune au niveau du Pays Rochois. J'ai en tête le tennis, le foot et la pétanque. Ce sont les trois seuls sports qui sont joués, donc à ma connaissance, il y en a peut-être d'autres, mais dans plus d'une Commune de la Communauté de communes. Ce que je veux dire, c'est que dans la Communauté de Communes, il n'y a pas deux clubs sauf les trois sports que je viens de citer. Donc le sport devient intercommunal. Et effectivement tu parlais du rugby, il devient aussi intercommunautaire. Donc on va devoir mener une réflexion au niveau de la Communauté de Communes pour voir comment est-ce qu'on accompagne ces clubs. La Communauté de communes a financé les travaux du club de rugby à Bonneville, le RC Le Môle, dont certains Rochois peuvent participer à ce club, mais à hauteur d'1 million d'euros. Donc l'idée, c'est de voir aussi comment est-ce qu'on arrive à équilibrer entre ces clubs parce qu'on a aussi le volley qui joue sur les deux Communautés de Communes. On a d'autres clubs qui sont dans ce contexte-là, et donc on va devoir réfléchir au niveau intercommunal ; c'est inévitable ; on n'aura pas le choix. Donc, on est en discussion avec le club. Une décision sera prise très probablement au moment de la définition du plan pluriannuel d'investissement. En attendant, le club travaille sur le dossier afin de faciliter le montage du dossier financier avec les subventions, mais aussi technique avec la fourniture, certes des devis, mais aussi de la projection des créneaux, et de voir ce que changerait un terrain synthétique à la place du terrain, pelouse et existant aujourd'hui, qui pose problème. Nous voulons nous assurer aussi que ça va accompagner le club dans la durée et pas seulement résoudre le problème sur une seule année et qu'on se retrouve avec des problèmes similaires dans deux ans. Donc voilà un peu où nous en sommes et je pense que ce sera un feuilleton sur les prochains conseils municipaux et on ne manquera pas de vous tenir informés.

Monsieur Isaac VALLEJO : En fait, peut être juste par rapport à l'état actuel du terrain, c'était la suite des choix qu'il y a eu dans le passé. Plutôt peut-être, je dirais budgétaires et parce qu'à savoir un terrain de pelouse naturelle, normalement on doit faire des compactages deux fois par année et ça fait déjà deux ou trois ans qu'on ne le fait qu'une seule fois. Finalement, il y a un impact sur le terrain et aussi par rapport au placage qui a été fait cet été ; a priori, le respect du délai de nos entraînements, en utilisation, a été réduit par rapport aux besoins du club, donc de là l'impact qu'on peut trouver aujourd'hui, lié aussi à la forte chaleur et les restrictions d'eau que l'on a eues. C'est pour ça qu'aujourd'hui on se retrouve plutôt avec cet état du terrain. Et pour finaliser, je remercie aussi le travail que fait le service parce que franchement, il met tous les moyens pour essayer de renverser un peu la situation. Mais voilà, aujourd'hui on a qu'un seul terrain que normalement on devrait utiliser entre 6 et 8 h et ça du lundi au mardi.

Monsieur Valentin CARRY : Monsieur le Maire, chers collègues, le 11 août, nous vous avons envoyé un mail avec notre groupe ainsi que Youri DERVIN concernant l'état du « parcours santé » ainsi que les berges du foron. Chemins saccagés, mobilier abîmé, dépôts sauvages, plantes invasives sont autant de défauts qu'on a pu vous faire remonter afin que quelque chose puisse être fait. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour à notre mail ni à notre rapport. Pas d'évolution notable. Nous voulons savoir où ce dossier en est.

Monsieur le Maire : Le dossier est dans les services et avance. Le rapport était conséquent. Du coup, on ne peut pas répondre dans la minute, comme on peut répondre à certains, à certaines messages ; donc c'est



**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

en cours et ça va être traité sous le délai qui va nous permettre, au niveau des services, d'absorber la rentrée et les urgences qu'on a dans certains bâtiments. Et on va faire pour le mieux, on va dire, mais je ne peux pas te garantir un délai comme ça, parce que quand on a un souci à la MJC, 2000 adhérents qui sont sur le point de reprendre, c'est quand même la priorité. Et après ces sujets de fond, doivent être traités, bien entendu, et le seront, mais difficile de s'engager.

Monsieur Valentin CARRY : Par rapport aux dépôts sauvages notamment, qui est quelque chose qu'on mentionne dans notre rapport. Est-ce qu'il ne serait pas utile par exemple, de procéder à un arrêté ou quelque chose permettant déjà de pouvoir prendre des mesures de sanction vis à vis des gens qui pourraient déposer des déchets verts dans la nature. On a une période de forte pression en termes de chaleur. Aujourd'hui, si ces déchets prennent feu, ça peut être la forêt qui prend feu. C'est peut-être une mesure qui puisse être prise rapidement sans nécessiter des besoins humains et techniques. Juste si les policiers municipaux tombent sur quelqu'un qui balance ses déchets dans la nature, je pense que c'est quelque chose qui est quand même aujourd'hui envisageable.

Monsieur le Maire : Soyez rassurés, il n'y a pas besoin d'arrêté pour ça. C'est interdit et on y veille, mais pas qu'au niveau des déchets verts, c'est aussi au niveau de l'ensemble des déchets. La situation n'est toujours pas satisfaisante pour l'exécutif quant à la gestion des déchets au niveau de la Commune. Néanmoins, si vous y êtes attentifs, vous aurez remarqué un certain nombre d'améliorations, avec notamment des conteneurs aériens qui étaient là pour remplacer les conteneurs, que ce soit rue de la Halle, ou parking de l'égalité, qui ont été réparés et qui vont bientôt être déménagés ; avec une attention particulière sur la rue de Silence et tout un tas de trafics qui avaient lieu et qui dérangeaient, qui a été déplacé ; avec - au niveau du Plain château aussi - un déplacement du conteneur afin d'éviter d'arriver au Plain château avec un conteneur à poubelles en face de soi. Je rappelle aussi que, au niveau de la Communauté de Communes et du service des déchets, nous avons, à partir de maintenant, instauré un rendez-vous mensuel afin de faire un suivi précis de chacun des points de collecte qui débordent. Ainsi, je vous invite à nous faire parvenir toutes les formes de débordement que vous pouvez voir à mairie@larochesurforon.fr afin qu'on ait des éléments tangibles pour échanger avec la Communauté de Communes. C'est quelque chose qui se faisait à Saint-Pierre sur le dernier mandat régulièrement ; nous avons souhaité le mettre en œuvre parce que la situation, certes, s'est améliorée mais n'est toujours pas acceptable. Et donc des gens qui déposeraient des déchets, qu'ils soient des déchets verts ou toute autre forme de déchets, en dehors des endroits qui sont prévus à cet effet, sont de toute façon amendables et on espère que la situation va continuer à s'améliorer pour avoir un centre historique qui soit au cordeau.

Informations diverses :

Monsieur le Maire : Ce week-end, c'est l'anniversaire des 30 ans du Jumelage avec Saint-Renan. Le match retour puisqu'on était là-bas au mois de juin et ce sont donc les Saint Renanais qui nous rendent visite. La cérémonie principale est prévue et nous invitons l'ensemble des administrés à y assister, ce samedi 19 septembre à 15 h sur la place de l'Hôtel de Ville. Bien entendu, les élus sont invités, mais aussi toutes les habitantes et les habitants pour venir célébrer les 30 ans de cette amitié.

Et puis ce week-end, ce sont les Journées européennes du patrimoine dont vous avez le programme à l'entrée et vous pourrez visiter un certain nombre de monuments à La Roche mais aussi ailleurs dans la Communauté de Communes. N'hésitez pas à en profiter.

Je vous remercie. Je vous invite à partager un petit verre à l'arrière salle et belle fin de soirée à toutes et à tous.



**LA ROCHE
SUR FORON**

Folio n°

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
du Mercredi 16 septembre 2026**

Monsieur le MAIRE clos le débat, toutes les questions à l'ordre de jour étant épuisées.

Monsieur le MAIRE lève la séance à 19 h 15.

Rappel des délibérations du présent Conseil Municipal :

Numéro d'ordre	DÉLIBÉRATIONS	DECISIONS
	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2026	Approuvé à l'unanimité
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE		
01	Convention de partenariat avec l'entreprise CASSE – TETE AGENCY dans le cadre du Mondial Secours et Protection 2026	Approuvé à l'unanimité
FINANCES PUBLIQUES – BUDGET		
02	Attribution d'une subvention à la Protection Civile pour soutenir les communes sinistrées par les incendies estivaux	Approuvé à l'unanimité
03	Avis sur le projet de sécurisation du passage à niveau au regard des incidences environnementales notables dudit projet sur le territoire	Approuvé à l'unanimité
POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS		
04	Informations sur les décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT par M. le Maire	Pris acte

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Ville et affichée le 22 septembre 2026.

Monsieur le Maire,
Benoît CHAMBOURDON



La secrétaire de séance,
Marie GIACHERIO